

Consultation écrite

Projet de règlement 796

16 juin 2020 au 2 juillet 2020

1. Présentation du projet de règlement 796

But du règlement

Le règlement vise à créer une zone Ind (Industrielle) à même une zone Rec (Récréative et Loisirs) pour permettre de terminer les travaux de réhabilitation des terrains avec le Ministère de l'environnement.



Modifications

Article 2 :

- ◆ Que le plan intitulé « Affectations du sol » faisant partie intégrante du Plan d'urbanisme, règlement numéro 744 de la Ville de East Angus, soit modifié afin de créer une affectation Ind (Industrielle) à même une affectation Rec (Récréative et loisirs) incluant les lots 4 180 942, 4 180 943, 5 676 519, 5 750 762, une partie du lot 5 676 520, une partie du lot 6 195 198 et sur une partie du lot 6 260 277 du Cadastre du Québec, ces lots ou partie de lots étant situés le long de la rivière Saint-François, tel qu'illustré à l'annexe A.

Plan



Règlement 796 - Plan.pdf



East Angus

Ma ville, ma vie

Prochaines étapes menant à l'entrée en vigueur du règlement 796

- Après la consultation écrite de 15 jours, la Ville adopte le second projet de règlement avec ou sans modification;
- Adoption du règlement final;
- Transmission du règlement à la MRC pour conformité au schéma d'aménagement;
- Suite à la réception du certificat de conformité de la MRC, avis public d'entrée en vigueur du règlement;